

COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 21 AOUT 2017 à 14H30

Étaient présents : ANDRE Jean-Luc, CHABERT Patrick, CHAUVET Antoine, CHENE Bernard, COHENDET Robert, COURT Reine, DURAND Jean-Claude, FERRIER Jacqueline, GIBERT Alain, GONTHIER Guy, PELLISSIER Claude, PELLISSIER Daniel, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, RIVET Christian, SORNIN Frédéric, TINERT Maud

Absents : REY Robert (procuration à GONTHIER G), AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, BONNIVARD Emilie, DE VRIES Catherine, MOREAU Damien,

Le Procès-verbal de la séance du 21 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAINT FRANCOIS LONGCHAMP TOURISME : DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS

Après avoir rappelé la délibération N° 2 du 21 juillet 2017 approuvant la constitution, avec la 4C, de la SPL « Saint François Longchamp Tourisme », M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des neuf représentants de la Commune qui siégeront au Conseil d'Administration. Sont élus à l'unanimité PROVOST Patrick, CHAUVET Antoine, TINERT Maud, CHENE Bernard, CHABERT Patrick, COHENDET Robert, PITHOUD Chantal, PELLISSIER Claude, PELLISSIER Daniel.

PROJET IMMOBILIER DE LA LAUZIERE : ETUDE HYDRAULIQUE COMPLEMENTAIRE : M. le Maire fait le point sur l'avancement du projet immobilier de la Lauzière. Suite à la décision de la DREAL, des études complémentaires sont nécessaires. Le Conseil retient à l'unanimité la proposition de HYDRETUDES pour l'étude hydraulique complémentaire, d'un montant de 17.655 € HT.

TAXE DE SEJOUR : Suite à la création de la Commune Nouvelle, il y a lieu d'harmoniser les modalités d'application de la taxe de séjour. Le Conseil décide à l'unanimité d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2018 une taxe de séjour « au réel » sur l'ensemble de la Commune, de percevoir cette taxe du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec deux déclarations et versements annuels (31 mai et 30 novembre), fixe à 100 € le loyer mensuel donnant lieu à exemption de cette taxe, fixe les tarifs de la taxe de séjour, allant de 0,20 € (soit 0,22 € avec la taxe départementale) à 1,50 € (soit 1,65 € avec la taxe départementale) suivant les catégories d'hébergement.

INSTAURATION DES DROITS DE PREEMPTION URBAIN SIMPLE ET RENFORCE : Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, il est nécessaire d'harmoniser les décisions prises précédemment par les communes historiques et applicables sur leurs territoires, et notamment en matière d'urbanisme. Le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité l'instauration du Droit de Préemption Urbain simple l'ensemble des zones U et AU du territoire communal
- à la majorité (deux abstentions) l'instauration du Droit de Préemption Renforcé sur les zones U et AU afin que la commune puisse poursuivre, en vertu des dispositions du Code de l'Urbanisme, ses actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat (permanent et saisonnier), d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre la restructuration urbaine, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine et les espaces naturels.

TRANSPORT SCOLAIRE : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres reçues, retient la proposition de la SARL Roland GONTHIER pour le transport, durant l'année scolaire 2017/2018, des élèves des collèges et lycées entre Montaimont et Montailleur, pour un montant de 22.851,66 € HT.

ACQUISITION DE PARCELLES PAR VOIE D'EXPROPRIATION - SECTEUR DE L'EPALUD : M. le Maire rappelle au Conseil le classement en zone Au du secteur de l'Epalud et de la nécessité d'acquérir les parcelles pour la réalisation du projet de construction d'un petit collectif destiné à favoriser notamment l'habitat social (saisonniers et personnes souhaitant élire domicile sur la Commune), de réaliser les équipements collectifs correspondants et de favoriser le maintien des activités économiques créatrices d'emploi.

Compte tenu des successions non réglées, il ne sera pas possible de maîtriser la totalité du foncier par des acquisitions amiables, comme cela a été fait depuis de nombreuses années. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager une procédure d'expropriation pour les parcelles B 747-721-722-727-739-741- 749 et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents nécessaires.

PROJET D'ACQUISITION DU BATIMENT LA VIGIE : Le Conseil prend connaissance des problèmes concernant le bâtiment « la Vigie » (toiture, et isolation) et des démarches engagées pour l'acquisition de la partie appartenant aux Consorts JALLAT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil accepte la proposition pour l'acquisition de la partie de la Vigie des Consorts Jallat et pour le Parcours Aventures et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents nécessaires.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT : M. le Maire présente au Conseil les dossiers de demandes de subventions auprès du Département dans le cadre du FDEC pour le projet de réalisation d'une passerelle à Plan Mollaret et du réaménagement du centre sportif des Longes. Le Conseil approuve à l'unanimité ces deux projets et sollicite un financement après du Département.

DECISIONS MODIFICATIVES : Les propositions présentées sont approuvées à l'unanimité :

Budget général

Diminution de crédits aux comptes 2031 (- 20.000 €), 2138-209 (-20.850 €) - 2152-205 (- 40.000€) –

2182-214 (-35.600€) - 2318-215 (-5.000 €)

Augmentation de crédits aux comptes 2031-212 (72.000 €) – 2111-210 (10.000 €) – 2128-226 (1.850 €) - 2138-213 (4.000€)

2183-201(3.600 €)- 2312-205 (15.000 €) - 2312-219 (5.000 €) - 2318-208 (10.000 €)

TARIFS DES GITES COMMUNAUX DE MONTAIMONT ET MONTGELLAFREY : le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de grilles tarifaires pour les gîtes de Montaimont et Montgellafrey et approuve à l'unanimité les tarifs proposés pour la période allant de l'automne 2017 à l'été 2018.

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GARDERIE DE SAIN FRANCOIS LONGCHAMP: M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place une commission de délégation de service public pour la garderie de Saint François Longchamp dont la convention arrive à terme et rappelle le rôle de la commission. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L1411-1, L1411-5, L1411-6, L1411-7 et D1411-3 à D1411-5) le Conseil procède à l'élection des membres de la Commission. Sont élus à l'unanimité : CHENE Bernard (Président), PITHOUD Chantal, TINERT Maud, PELLISSIER Daniel (titulaires) ; DURAND Jean-Claude, GONTHIER Guy et FERRIER Jacqueline (suppléants)

Questions diverses

Le Conseil Municipal reçoit les membres du Club des Sports de St François, venus présenter le Club et son fonctionnement, suite à la volonté du Conseil de définir des conditions d'attribution de la subvention.

Le Conseil :

- Fixe les réunions des commissions « Alpages » (22/09/2017) et « adressage » (25/09/2017), étant précisé que chaque Conseil Communal travaillera sur le dossier pour sa partie le concernant.
- Prend note de la proposition de M. Ravoire de vendre le Mackenzie au prix de l'estimation des Domaines
- Prend connaissance du rendez-vous qui s'est tenu avec les responsables de l'association SFL2M pour la cantine scolaire
- Ne souhaite pas s'immiscer dans les relations entre l'OPAC et ses locataires concernant l'immeuble « le Rocher Blanc », suite à note affichée dans l'entrée de ne rien entreposer dans les couloirs et placards des paliers.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 25 août 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Le Maire, M. Patrick PROVOST

